

Ce CATÉCHISME DES LOIS SCOLAIRES a été rédigé d'après le *Code de l'Instruction publique de la province de Québec*, publié par M. Paul de Cazes, secrétaire du département de l'Instruction publique.

TH.-G. R., Ptre.



L'astérisque (\*) indique les questions qui ne seront posées qu'aux candidats aux brevets pour école modèle et pour académie.

Le signe (+) indique les questions qui ne seront posées qu'aux candidats aux brevets pour académie. Toute question non précédée de l'un de ces signes peut être posée à tous les candidats qui se présentent aux bureaux des examinateurs.